

CALENDRIER DE COLLECTE

Guide du tri

Fontenay-aux-Roses

2024



- DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS LES ZONES PAVILLONNAIRES
- VALLÉE SUD RECYCLE POUR TOUT LE TERRITOIRE.



Vallée Sud
Grand Paris



Bagneux



Clamart



Ville de Malakoff





Jean-Didier BERGER
Président de Vallée Sud - Grand Paris
1^{er} Vice-Président de la Région Île-de-France
Maire de Clamart



Laurent VASTEL
Maire de Fontenay-aux-Roses
Vice-Président de Vallée Sud - Grand Paris

Chère Madame, Cher Monsieur,

Agir en faveur de la transition écologique est une priorité de votre intercommunalité et à cet effet, mieux recycler les déchets fait partie de nos objectifs majeurs. Ainsi, à l'occasion du renouvellement de notre marché de collecte, deux grandes nouveautés vont concourir à améliorer la valorisation de nos déchets et atteindre notre objectif de 100 % de déchets recyclés d'ici 2030.

À partir du 1^{er} janvier 2024, Vallée Sud Recycle, le service d'enlèvements des encombrants à la demande sera étendu aux onze villes du Territoire. Apprécié par les habitants qui l'utilisent déjà pour la simplicité et l'efficacité du service, Vallée Sud Recycle permet d'envoyer les déchets dans des filières de recyclage spécifiques.

La collecte des déchets alimentaires qui va se déployer dans les zones pavillonnaires de nos onze communes participe également de nos actions en matière de développement durable. Les déchets alimentaires représentent 30% des ordures ménagères. Leur collecte spécifique permet de les transformer en une nouvelle ressource : compost ou biométhane. Tous les habitants concernés seront accompagnés dans la mise en place de cette collecte par les services du Territoire.

Ensemble, agissons pour notre environnement et notre cadre de vie.

Diana - Vastel

Cordialement.

- P. 3 VALLÉE SUD RECYCLE
- P. 4 COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES
- P. 5 EMBALLAGES ET PAPIERS
- P. 5 EMBALLAGES EN VERRE
- P. 6 VÉGÉTAUX DE JARDIN
- P. 7 ORDURES MÉNAGÈRES
- P. 7 TEXTILES
- P. 8 DÉCHÈTERIE
- P. 9 DÉFI ZÉRO DÉCHET
- P. 10 RÈGLES POUR LE BON DÉROULEMENT DES COLLECTES
- P. 11 MES JOURS DE COLLECTE
- P. 13 LISTING DES RUES



VALLÉE SUD RECYCLE : VOTRE SERVICE DE COLLECTE D'ENCOMBRANTS À LA DEMANDE !

Au 1^{er} janvier 2024, Vallée Sud Recycle est l'unique service de collecte des encombrants pour toutes les villes du Territoire. Les encombrants, les déchets d'équipement électrique et électronique et les produits toxiques sont collectés devant chez vous, sur rendez-vous.



À la demande

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Mobilier et équipements d'ameublements (canapé, armoire, table, chaise...).
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménager, ordinateur...).
- Déchets de démolition et de bricolage (lavabo, articles de jardinage, résidus de travaux...).
- Grands cartons d'emballage.
- Produits toxiques (pots de peinture, produits ménagers avec symboles dangereux...).



Vallée Sud Recycle Mode d'emploi :

Facile et rapide, la prise de rendez-vous se fait en 4 étapes sur internet ou par téléphone pour une collecte du lundi au vendredi matin.

Pour prendre rendez-vous :

Mode d'emploi en vidéo



Par internet :

formulaire en ligne sur valleesud.fr - rubrique gestion des déchets



Par téléphone :
0 800 02 92 92

(appel gratuit)



Précautions à prendre pour les déchets toxiques

- Fermer hermétiquement les produits afin d'éviter tout risque de pollution
- Veiller à ce que l'identification du contenu soit visible lors de la collecte

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



Au 1^{er} janvier 2024, la collecte des déchets alimentaires sera déployée dans les zones pavillonnaires du Territoire. Collectés et valorisés spécifiquement, les déchets alimentaires sont transformés en nouvelle ressource, compost ou biométhane.

LES DÉCHETS CONCERNÉS

- les déchets de préparation de repas
- les restes de repas
- le thé et le café (y compris les sachets de thé en papier et filtres à café)
- les aliments périmés sans emballage
- l'essuie-tout



Comment procéder ?

1



Je place un sac biodégradable dans mon bioseau

2



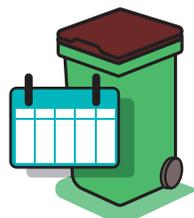
Je dépose mes déchets alimentaires

3



Deux fois par semaine minimum, je vide mon bioseau dans le bac à couvercle marron

4



Je présente le bac à la collecte 1 fois par semaine



Attention : La collecte des déchets alimentaires remplace l'une des collectes d'ordures ménagères.

Reportez-vous au listing des rues pour savoir si vous êtes concernés par cette collecte.

EMBALLAGES ET PAPIERS

Tous les emballages et papier se trient. Ils sont collectés une fois par semaine.



Attention :

Dans le bac, jetez en vrac les emballages vidés sans les imbriquer ni les laver.

Les cartons doivent être pliés et mis dans le bac.

EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles



Bouteilles de parfum



Pots et bocaux



Attention :



Les verres à boire doivent être mis dans le bac des ordures ménagères



Les capsules et couvercles doivent être mis dans le bac jaune



Les bouchons en liège et en matière synthétique doivent être mis dans le bac des ordures ménagères. Ils peuvent être repris par certains cavistes.

VÉGÉTAUX DE JARDIN

La collecte des végétaux a lieu les 4 premières semaines de janvier en même temps que la collecte des sapins puis chaque semaine de mi-mars à mi-décembre. Les végétaux doivent être déposés en vrac dans le bac.



Petits branchages en fagots bien liés
(moins de 5 cm de diamètre et moins de 1,5 m de long)



Tonte de pelouse et tailles de haies



Fleurs coupées et feuilles mortes



Attention

En raison du froid et du gel, certaines collectes sont susceptibles d'être reportées.

En dehors de la période de collecte, les déchets verts sont collectés en déchèterie.



COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Les sapins de Noël sans flocage ni décorations sont collectés en porte à porte durant le mois de janvier au jour de collecte des déchets végétaux.



Bac

ORDURES MÉNAGÈRES

Tout ce qui reste après avoir fait le tri !

Exemples : Restes d'aliments (viande, poisson)*, miroirs, pots de fleurs, textiles souillés, couches, lingettes, vaisselle cassée...



Attention



Dans le bac des ordures ménagères, jetez les déchets dans un sac bien fermé.
Le dépôt de déchet au sol est interdit.

* Sauf pour les zones pavillonnaires qui bénéficient de la collecte des déchets alimentaires



Bac

COMPOSTAGE À DOMICILE

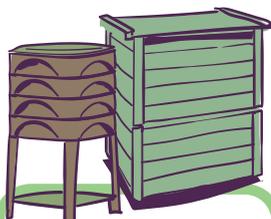
Tous les déchets d'origine végétale peuvent être compostés à domicile. Vallée Sud - Grand Paris vous propose gratuitement des composteurs et lombricomposteurs.

Déchets de la cuisine et de la maison
(composteur et lombricomposteur)

Épluchures de fruits et légumes, thé, tisane (en vrac ou en sachet en papier), café, essuie-tout, journal, papier kraft, cartons bruns, boîtes d'œufs en carton...

Déchets du jardin (composteur)

Fleurs fanées, tailles de haies et d'arbustes découpées ou broyées, feuilles mortes, tontes de gazon (en petite quantité)...



Pour obtenir votre composteur ou lombricomposteur gratuit : valleesud.fr

TEXTILES

TEXTILES ACCEPTÉS

- Tous les vêtements
- Le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux)
- Les chaussures



Attention

Les vêtements doivent être propres, secs et les chaussures nouées par paire. Le tout emballé dans des sacs fermés.



Borne textile



POINTS DE COLLECTE

Géocalisez vos points de dépôts sur refashion.fr



DÉCHÈTERIE GRATUITE

NOUVEAU La déchèterie est accessible sur rendez-vous.

LIEU : Route du pavé des Gardes
92190 - Meudon

HORAIRES : du lundi au samedi
de 7h à 12h et de 13h30 à 18h30
(19h30 du 1^{er} avril au 31 octobre)
et le dimanche de 9h à 12h30.
Fermée les jours fériés.



DÉCHETS ACCEPTÉS

Cartons et papiers, journaux, magazines, ferrailles et métaux non ferreux, moquette, polystyrène, vitrage, plastique, déchets d'ameublement (litterie, chaise, armoire, table...), déchets végétaux, gravats, terre, matériaux de démolition ou de bricolage bois (palettes, cagettes, bois massif...), verre ménager (bouteilles, pots et bocaux), textiles, déchets toxiques (solvants, peintures, aérosols, vernis, colles, produits phytosanitaires...), huiles usagées, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (petits et gros électroménagers, écrans, matériel informatique...), lampes usagées, piles et accumulateurs, batteries, produits pharmaceutiques et déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), cartouches, toners, bouteilles de gaz et extincteurs.

MODALITÉS D'ACCÈS :

À partir du 2 janvier 2024 : Accès gratuit aux particuliers sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous : valleesud.fr
ou 0 800 10 10 21 (appel non surtaxé)



JE RÉDUIS MES DÉCHETS ! PARTICIPEZ AU

DÉFI



La production de déchets a doublé en 40 ans, si bien qu'un habitant du Territoire jette en moyenne presque 400kg de déchets par an.

Nous pouvons tous réduire nos déchets !
Pour la 6^e année consécutive, le Territoire accompagne les foyers participants à adopter les écocgestes leur permettant de réduire leurs déchets.

LE PORTAL ZÉRO DÉCHET !

Un site internet dédié à l'opération a été développé pour faciliter le suivi du Défi.

Découvrez toutes les actualités après inscription sur valleesud.fr et bénéficiez ainsi d'un accompagnement et d'écogestes adaptés à votre quotidien.



QUELQUES CONSEILS POUR DIMINUER VOS DÉCHETS MÉNAGERS



Pour les courses, je pense à ce dont j'ai besoin :

- Je planifie mes courses pour éviter le gaspillage alimentaire.
- Je remplace les sacs jetables par des cabas réutilisables.
- J'achète mes aliments en vrac et peu emballés.

Pour l'hygiène et le ménage, je limite les produits cosmétiques et ménagers :

- Je remplace les solutions jetables telles que l'essuie-tout, les lingettes ménagères et de toilettes jetables par des cotons et textiles lavables.
- Je remplace les savons liquides par des savons solides sans emballage.

À la cuisine, j'imagine de bons repas :

- J'utilise un livre de recettes pour consommer la juste quantité.
- J'utilise une cafetière à l'italienne ou à piston sans filtre et sans capsule.
- Je cuisine les restes.

Au quotidien, je prolonge la durée de vie de mes objets :

- Je répare mes équipements électroménagers et d'ameublement.



DES RÈGLES POUR LE BON DÉROULEMENT DES COLLECTES

Les collectes sont réalisées tous les jours de l'année y compris les jours fériés. La présence de bacs sur l'espace public en dehors des jours et horaires de collecte est interdite. Tout déchet au sol est interdit. Toute infraction pourra être verbalisée par les autorités compétentes.

 **LA COLLECTE DU MATIN A LIEU À PARTIR DE 6H**, les bacs doivent être sortis, couvercles fermés, la veille au soir à partir de 20h ou avant 6h.

 **LA COLLECTE DU SOIR A LIEU À PARTIR DE 15H**, les bacs doivent être sortis, couvercles fermés, en début d'après-midi et avant 15h.



TOUTES
LES INFOS SUR

 valleesud.fr

Rubrique
GESTION DES DÉCHETS



Bon à savoir !

Si la capacité de vos bacs s'avère surdimensionnée (ou sous-dimensionnée) ou si vous souhaitez des bacs supplémentaires, faites-en la demande gratuitement sur valleesud.fr

MES JOURS DE COLLECTE 2024

Cochez les secteurs dont vous dépendez afin de visualiser en un clin d'œil vos jours de collecte !



EMBALLAGES EN VERRE

<input type="checkbox"/> SECTEUR A	<input type="checkbox"/> SECTEUR B
Mardi matin (semaine impaire)	Mardi soir (semaine impaire)
2-16-30 janvier 13-27 février 12-26 mars 9-23 avril 7-21 mai 4-18 juin 2-16-30 juillet 13-27 août 10-24 septembre 8-22 octobre 5-19 novembre 3-17-31 décembre	2-16-30 janvier 13-27 février 12-26 mars 9-23 avril 7-21 mai 4-18 juin 2-16-30 juillet 13-27 août 10-24 septembre 8-22 octobre 5-19 novembre 3-17-31 décembre



SAPINS & VÉGÉTAUX DE JARDIN

<input type="checkbox"/> LUNDI MATIN	<input type="checkbox"/> MARDI MATIN
Les lundis matin en janvier 1-8-15-22 janvier	Les mardis matin en janvier 2-9-16-23 janvier



VÉGÉTAUX DE JARDIN

<input type="checkbox"/> LUNDI MATIN	<input type="checkbox"/> MARDI MATIN
Tous les lundis matin du 11 mars au 9 décembre inclus	Tous les mardis matin du 12 mars au 10 décembre inclus
11-18-25 mars 1-8-15-22-29 avril 6-13-20-27 mai 3-10-17-24 juin 1-8-15-22-29 juillet 5-12-19-26 août 2-9-16-23-30 septembre 7-14-21-28 octobre 4-11-18-25 novembre 2-9 décembre	12-19-26 mars 2-9-16-23-30 avril 7-14-21-28 mai 4-11-18-25 juin 2-9-16-23-29 juillet 6-13-20-27 août 3-10-17-24 septembre 1-8-15-22-29 octobre 5-12-19-26 novembre 3-10 décembre



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Lundi soir Mardi matin Vendredi matin Samedi matin



ORDURES MÉNAGÈRES

<input type="checkbox"/> Lundi et vendredi matin	<input type="checkbox"/> Mardi matin
<input type="checkbox"/> Lundi et vendredi soir	<input type="checkbox"/> Samedi matin
<input type="checkbox"/> Mardi et samedi matin	<input type="checkbox"/> Vendredi soir
<input type="checkbox"/> Lundi matin	



EMBALLAGES ET PAPIERS

Mardi soir Mercredi matin Jeudi matin

ENCOMBRANTS, DÉCHETS TOXIQUES ET DEEE À LA DEMANDE

UN SEUL SERVICE
VALLÉE SUD RECYCLE

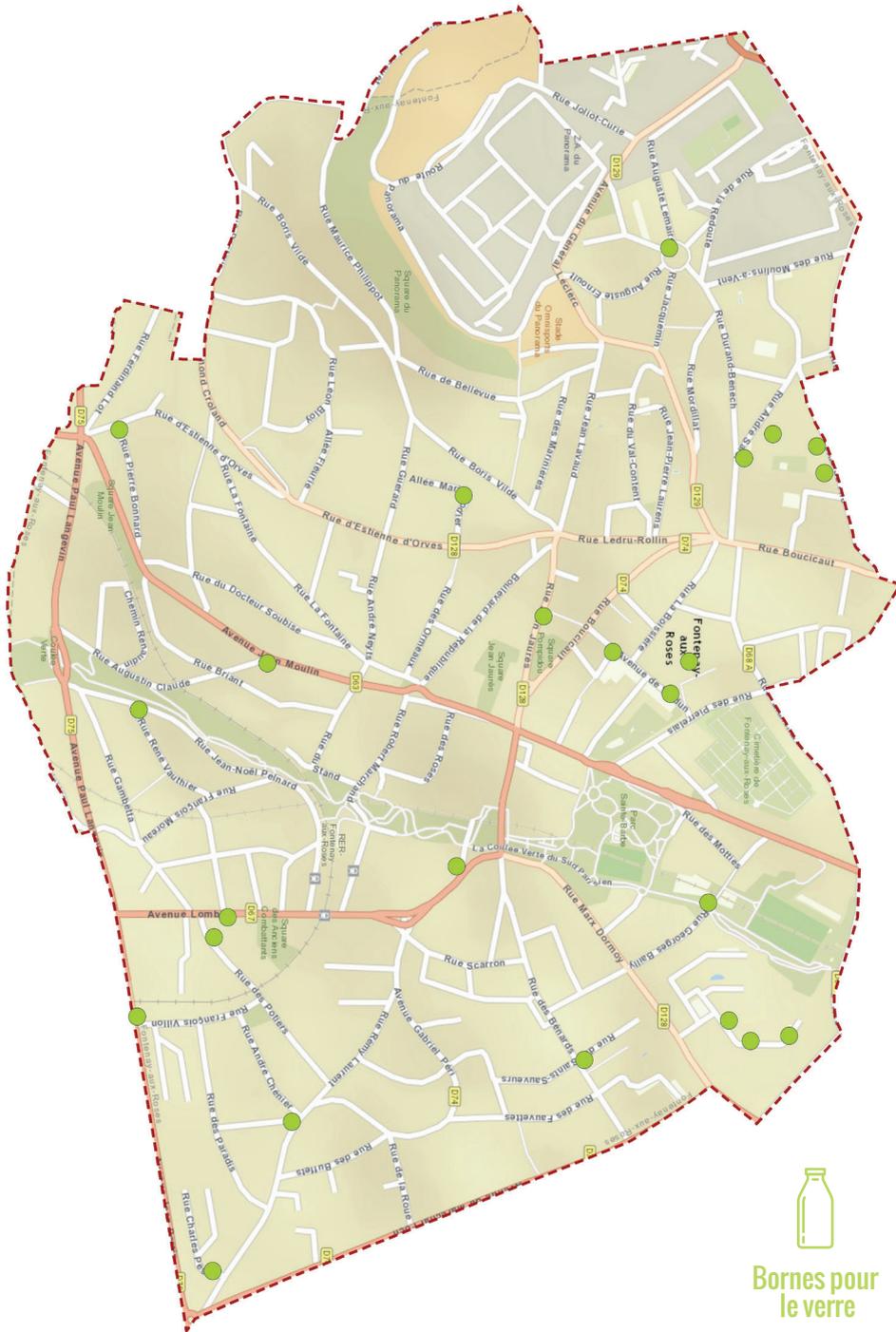


www.valleesud.fr >
rubrique gestion des déchets
Plus d'informations en page 3



LISTING DES RUES

Les collectes sont réalisées tous les jours fériés de l'année.



Bornes pour le verre

A Peupliers (allée des) côté impair	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
A Peupliers (allée des) côté pair	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	
Abbé Grandjean (rue de l')	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Abbé Turgis (rue de l')	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Albert Camus (allée)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Alexander Fleming (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Alexander Fleming (rue) n°9	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Alfred de Musset (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
André Chénier (rue) n°1 et du n°2 au n°16	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
André Chénier (rue) du n°3 au n°15	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
André Neyts (rue) côté impair et du n°12 au n°16	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
André Neyts (rue) du n°2 au n°8	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
André Saël (rue) du n°1 au n°7, du n°23 au n°39, n°6, du n°10 au n°14, n°22 et du n°40 au n°50	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
André Saël (rue) n°4, n°8, n°18 et n°15	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
André Saël (rue) n°24 au n°32	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Mardi matin	
Antoine Petit (rue) du n°17 au n°21	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Antoine Petit (rue) du n°7 au n°11 et du n°4 au n°6	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Antoine Petit (rue) n°2 et n°3	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Auguste Lemaire (rue) côté pair	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Auguste Lemaire (rue) côté impair	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Auguste-Constant Ernout (rue)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Auguste-Constant Ernout (rue) n°7	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Augustin Claude (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Augustin Claude (rue) n°7	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	
Augustin Pajou (square)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Avenir (rue de l') du n°1 au n°5	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Avenir (rue de l') du n°12 au n°14 et du n°17 au n°21	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	
Avenue Jean Perrin	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Beautemps Beaupré (rue)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Bellevue (rue de)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Bellevue (rue de) du n°40 au n°42	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Bénards (rue des) du n°1 au n°9, n°51 et n°36B	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	

Bénards (rue des) du n°2 au n°34, du n°38 au n°42, du n°15 au n°49 et du n°53 au n°55	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Blagis (carrefour des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Blanchard (rue) n°4	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Mardi matin	
Blanchard (rue) du n°5 au n°9, du n°19 au n°23 et du n°6 au n°20	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Blanchard (rue) n°2, n°3, n°15 et n°22	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Blanchard (rue) du n°25 au n°33 et du n°28 au n°50	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Blanchard (rue) du n°24 au n°26B et du n°60 au n°84	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Boris Vildé (rue) côté impair : du n°1 au n°19 et du n°23 au n°33 côté pair : du n°2 au n°16 et du n°20 au n°38	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Boris Vildé (rue) du n°122 au 140	Samedi matin	Mercredi matin	Secteur B	Lundi matin	Mardi matin
Boris Vildé (rue) du n°41 au 69 et n°40 au 114	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Boris Vildé (rue) du n°35 au n°39	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Boris Vildé (rue) n°18 et n°21	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Boucicaud (rue) du n°121 au n°123, n°133, n°122, n°128, n°132, n°148	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Boucicaud (rue) du n°1 au 51 et n°2 au n°38	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Boucicaud (rue) du n°53 au n°55, du n°91 au n°107, n°117, du n°40 au 56, du n°84 au n°90, n°104, n°118	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Boucicaud (rue) du n°75 au n°89, du n°109 au n°113, du n°58 au n°82, du n°88 au n°92, n°96, du n°100 au n°102, du n°106 au n°114	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Boucicaud (rue) du n°125 au n°131, du n°133 au n°139, du n°124 au n°126, n°130, du n°134 au n°146	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Briant (rue) côté impair côté pair : du n°4 au n°22 et du n°24 au n°50	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Briant (rue) du n°22B au n°24	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Buffets (rue des)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Camille Saint-Saëns (allée)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Capitaine Paoli (rue du)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Carnot (place) n°1	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Carnot (place) n°2	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Cavée (carrefour de la)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Champarts (ruelle des)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Charles Péguy (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Château Sainte-Barbe (place du)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	
Château Sainte-Barbe (place du) n°1	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin

Chevreuse (voie de)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Clos des Rosati (rue du)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Couloirs (rue des)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Demi-Lune (ruelle de la)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Division Leclerc (avenue de la)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Division Leclerc (avenue de la) n°31	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Docteur Soubise (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Durand-Bénech (rue) n°9	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Durand-Bénech (rue) du n°1 au n°7 et du n°11 au n°25 et n°2 au n°26	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Durand-Bénech (rue) du n°27 au n°45 et n°44 au n°52	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Eglantines (allée des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Eglise (place de l')	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Emmanuel Chabrier (allée)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Ernest Laborde (place)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Estienne d'Orves (rue d') du n°3 au n°15, n°4, n°8, du n°14 au n°28, n°32, du n°33 au 39 et du n°47 au n°49 et n°48 au n°78	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Estienne d'Orves (rue d') du n°27 au n°31 et du n°40 au n°44	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Estienne d'Orves (rue d') du n°6, n°10, n°28B et n°41 au n°45B	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Estienne d'Orves (rue d') du n°17 au n°25 et du n°34 au n°38	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Fauvettes (rue des)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Fauvettes (rue des) n°30	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Félix Pécaut (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Ferdinand Lot (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Fleurie (allée)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Fleurie (allée) n°22	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Fontaine aux Prêtres (rue de la)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Fort (rue du)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Fosse Bazin (rue de la) du n°2 au n°6 et du n°12 au n°30	Mardi matin	Mercredi matin	Secteur B	Lundi matin	Samedi matin
Fosse Bazin (rue de la) du n°8 au n°10	Mardi et samedi matin	Mercredi matin	Secteur B	Lundi matin	
François Moreau (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
François Villon (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
François-Joseph Bouille (rue) du n°2 au n°10, n°1, n°3 et n°17	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
François-Joseph Bouille (rue) du n°12 au n°14, du n°9 au n°15 et n°19	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Gabriel Péri (avenue) n°10, du n°41 au n°43 et du n°55 au n°57	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	
Gabriel Péri (avenue) côté impair : du n°1 au n°39, du n°43 au n°53, du n°61 au n°65 côté pair : du n°4 au n°8, du n°14 au n°50	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Gabriel Péri (avenue) n°74 et du n°84 au n°104	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	

Gabriel Péri (avenue) côté impair : du n°65 au 119 côté pair : n°56 au 68 et du n°76 au n°82	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Gambetta (rue) côté impair : du n°1 au n°5	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Gambetta (rue) côté pair : du n°2 au 68 côté impair : du n°7 au n°25	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Gaston Sansoulet (avenue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Général de Gaulle (place du)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Général de Gaulle (place du) n°2	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Général Leclerc (avenue du) n°34	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Général Leclerc (avenue du) du n°1 au 15 et n°2 au 4 et du n°8 au n°28	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Général Leclerc (avenue du) du n°23 au 33 et n°36 au 68	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Général Leclerc (avenue du) n°6 et n°17	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Gentil Bernard (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Georges Bailly (rue) du n°40 au 48	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Georges Bailly (rue) du n°1 au 45 et n°2 au 30	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Georges Bailly (rue) n°10	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	
Georges Bizet (allée) (collectée sur rue de la Roue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Georges Bronne (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Glycines (allée des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Glycines (allée des) n°1 et n°7	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Mardi matin	
Guérard (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Guérard (rue) du n°22B au n°24	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Hautes Sorrières (rue des)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Henri Dunant (place)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Île (rue de l')	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Île (rue de l') n°21 au n°37bis	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Mardi matin	
Jacquemin (rue) n°3	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Jacquemin (rue)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Jean Jaurès (rue) du n°1 au n°9, du n°15 au n°17, du n°20 au n°26 et n°34	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Jean Jaurès (rue) n°10, n°11, n°13 et n°32	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Jean Lavaud (rue) côté pair côté impair : du n°3 au n°21 et du n°27 au n°37	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Jean Lavaud (rue) du n°23 au n°25	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Jean Longuet (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Jean Monnet (place)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Jean Moulin (avenue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Jean Moulin (avenue) du n°90 au n°92	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	

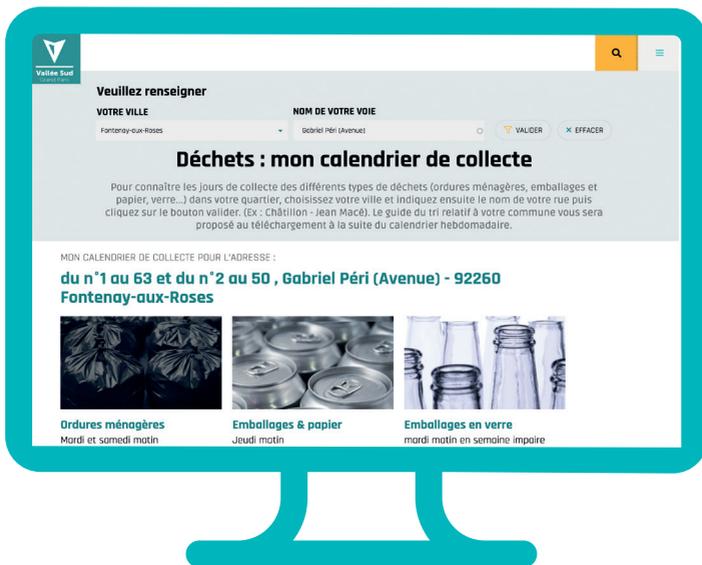
Jean Violette (square)	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Mardi matin	
Jeanne et Maurice Dolivet (avenue) du n°10 au n°22 et du n°7 au n°29	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Jeanne et Maurice Dolivet (avenue) du n°4 au n°8, du n°28 au n°32 et du n°33 au n°37	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Jeanne et Maurice Dolivet (avenue) n°1 et n°2	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Jean-Noël Pelnard	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Jean-Pierre Laurens (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Joliot-Curie (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Joseph Leguay (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
La Boissière (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
La Fontaine (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Ledru-Rollin (rue) n°17, n°31 et du n°22 au n°36	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Ledru-Rollin (rue) côté pair : du n°4 au n°14B, du n°38 au n°48 côté impair : n°9 et du n°23 au n°29	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Léon Bloy (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Léon Blum (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Léon Blum (rue) du n°3 au n°5	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	
Léonie Laporte (rue)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Les Cottages	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Lilas (allée des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Lombart (avenue) côté impair : du n°1 au n°7 côté pair : du n°2 au n°4	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Lombart (avenue) au n°12 et n°31	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Mardi matin	
Lombart (avenue) n°18 et du n°15 au n°17B	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	
Lombart (avenue) côté impair : n°9, n°19, du n°23 au n°41 côté pair : du n°10 au n°16 et du n°24 au n°50	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Maréchal Foch (avenue du) du n°22 au n°28, n°42, n°68, du n°70 au n°106	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Maréchal Foch (avenue du) du n°16 au n°20, du n°34 au n°40, du n°44 au n°66, n°70 et du n°112 au n°126	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Maréchal Gallieni (rue du)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Marie et Pierre Curie (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Marie Nodier (allée)	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Mardi matin	
Marie Nodier (allée) du n°1 au n°5	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Mardi matin	
Marinières (rue des)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Marx Dormoy (rue) du n°44 au 54 et n°27 au n°69	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Marx Dormoy (rue) du n°2 au 8 et du n°11 au n°13	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	
Marx Dormoy (rue) du n°1 au 9 et n°16 au n°38	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Marx Dormoy (rue) du n°19 au n°25	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Maurice Philippot (rue)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Maurice Ravel (allée)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	



Mollins (avenue des)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Mordillat (rue)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Motties (rue des)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Mouilleboeufs (carrefour des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Moulin Blanchard (rue du)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Moulin de la Tour (boulevard du)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Moulins à Vent (rue des)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Ormeaux (allée des)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Ormeaux (rue des)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Ormeaux (rue des) n°6, n°19, n°23 et n°25	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Panorama (route du)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Paradis (rue des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Parc (avenue du)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Parouseaux (impasse des)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Pasteur (rue)	Mardi matin	Mercredi matin	Secteur B	Lundi matin	Samedi matin
Paul Langevin (avenue) du n°12 au n°44 et du n°21 au n°33	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	
Paul Langevin (avenue) du n°64 au n°64B et n°49	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	
Paul Langevin (avenue) du n°46 au n°60, du n°13 au n°19 et du n°37 au n°47	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Paul Langevin (avenue) du n°72 au n°76	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Paul Léautaud (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Paul Verlaine (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Pavillons (allée des)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Pépinières (rue des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Pervenches (rue des)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Pierre Bonnard (rue) côté impair côté pair : du n°2 au n°12 et du n°26 au n°28	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Pierre Bonnard (rue) du n°14 au n°24	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Pierre Brossolette (rue) du n°12 au n°18	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Pierre Brossolette (rue) côté impair et du n°4 au n°10	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Pierre Letourneau (passage)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Pierre Letourneau (passage) n°10	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Pierre Letourneau (passage)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Pierrelais (rue des) du n°2 au n°20 et du n°13 au n°15	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Pierrelais (rue des) du n°7 au n°11B et n°17	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Plateau (rue du)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Potiers (rue des) du n°9 au n°13 et n°26	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	
Potiers (rue des) du n°3 au n°7, du n°15 au n°31, du n°2 au n°14 et du n°30 au n°42	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Prés (sentier des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Procession (chemin de la)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Professeur Leriche (rue du)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin



Raymond Croland (avenue) côté impair côté pair : du n°8 au n°12 et du n°18 au n°48	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Raymond Croland (avenue) n°4 et n°14	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Redoute (rue de la)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Rémy Laurent (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Renaudin (chemin)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
René Barthélemy (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
René Isidore (avenue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
René Vauthier (rue)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
République (boulevard de la) n°19, n°21B, n°21I, n°2 et n°14 et n°16	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
République (boulevard de la) n°1 au n°17, n°21, n°23B au n°31, du n°6 au n°12 et du n°18 au n°28	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Résistance (avenue de la)	Mardi et samedi matin	Mercredi matin	Secteur B	Lundi matin	
Richardes (rue des)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Richardes (rue des) n°15	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Robert Marchand (rue) côté impair et du n°2 au n°16 et du n°22 au n°28	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Robert Marchand (rue) n°18 et n°20	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Roses (rue des) du n°2 au n°26 et du n°15 au n°27	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Roses (rue des) du n°1 au n°11	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Roses (villa des)	Lundi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Vendredi matin
Roue (rue de la)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Mardi matin
Rue Fournier (rue)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Sablonnière (sentier de la)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Saints-Sauveurs (rue des) du n°26 au n°38	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Saints-Sauveurs (rue des) du n°6 au n°20 et du n°1 au n°15	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Scarron (rue) côté impair et du n°26 au n°42	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Scarron (rue) du n°4 au n°6	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Simon Létoile (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Site du Dépôt	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Lundi soir
Sorrières (rue des)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Sorrières (sentier des)	Vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Lundi soir
Stand (allée du)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Stand (rue du)	Samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Mardi matin
Trois Communes (carrefour des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Val Content (rue du)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	
Valéry Larbaud (allée) Résidence Claire Fontenay	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	
Verdun (avenue de)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	
Verdun (avenue de) n°7 et n°13	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Points d'apports volontaires	Mardi matin	



MON CALENDRIER DE COLLECTE EN LIGNE



RUBRIQUE



GESTION DES DÉCHETS



Des chargés de relation
citoyenne à votre écoute

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 12H30
ET DE 14H00 À 18H00

APPEL GRATUIT **0 800 02 92 92**



Des ambassadeurs du tri
SUR LE TERRAIN POUR VOUS SENSIBILISER
AUX CONSIGNES DE TRI



28 rue de la Redoute
92260 Fontenay-aux-Roses



CITEO
Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofoi

